

L'ajournement

C'est pour ces raisons, que je demande encore une fois au ministre des Transports de prendre une décision le plus tôt possible, avec son collègue le ministre des Finances (M. Macdonald), pour que l'on puisse procéder sans problème à l'amélioration des services de transports. Je repose la question: quand va-t-on annoncer une aide financière du gouvernement fédéral en matière de transports publics?

[Français]

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter l'honorable député d'avoir discuté une fois de plus de cette importante situation relative au transport urbain. Je suis assuré que plusieurs députés, et je vois le député de Laprairie (M. Watson) qui est ici ce soir, aimeraient également entendre une annonce au sujet de la participation du gouvernement fédéral au financement du transport urbain. Mais à cause du peu de temps dont je dispose, il m'est impossible d'exposer toutes les mesures que nous avons prises en vue d'aider aux provinces et indirectement aux municipalités par l'intermédiaire des provinces sur le programme de transport urbain. Je réfère donc l'honorable député à un exposé que j'ai fait le 8 mars dernier sur l'énoncé de la politique du ministère des Transports relativement au transport urbain.

[Traduction]

A une question qui lui a été posée le 2 juin 1977, le ministre des Transports a répondu qu'il n'avait pas encore été décidé si le gouvernement fédéral participerait financièrement à des projets concernant le transport urbain. L'Ontario estime que le projet d'expansion et d'amélioration de la gare Union à Toronto, autrement dit le projet de construction d'une gare à Toronto, devrait être partiellement subventionné par le gouvernement fédéral. Du montant estimatif de 58 millions de dollars que devrait coûter le projet, le gouvernement provincial en est arrivé à la conclusion qu'il ne devrait payer que 26 millions de dollars alors que le gouvernement fédéral devrait payer le reste.

● (1800)

Des ministres fédéraux ont rencontré le premier ministre de l'Ontario et ses ministres compétents pour discuter du projet de gare de Toronto et des fonctionnaires fédéraux ont participé au travail d'un comité chargé d'étudier, d'élaborer et enfin de mettre en œuvre un certain nombre de mesures qui permettraient d'augmenter la capacité de la gare Union pour répondre à la croissance des services de banlieue, le service GO, au cours des quelques prochaines années. Le gouvernement fédéral a jusqu'ici reconnu, en principe, le besoin d'améliorer la gare Union, les voies ferrées y menant, et est disposé à envisager d'y participer dans la mesure où les programmes existants du gouvernement fédéral peuvent s'appliquer. Il n'y a pas d'entente sur une participation fédérale, ni proportionnelle, en chiffres absolus.

Les services de transport GO dans la région de Toronto assurent un service de transport efficace aux résidents des localités qu'ils desservent. L'Ontario a fait et continue de faire un bon travail pour assurer ces services, qui ont une excellente réputation partout en Amérique du Nord. Je dois souligner,

[M. Philbrook.]

cependant, que l'agrandissement à la gare Union a été rendu nécessaire par l'accroissement de ces services de banlieue, qui relèvent du gouvernement provincial. Le gouvernement n'a pas encore établi les détails de la mise en œuvre de son programme de transport de banlieue parce qu'il veut étudier comment ce programme devrait cadrer avec son rôle dans le domaine général de l'aide aux transports urbains et de ses priorités à la lumière des restrictions fiscales.

La question qu'a soulevée le député s'applique aussi à Montréal, à Vancouver et à de nombreux endroits, et j'espère que nous pourrions la régler.

LE NORD CANADIEN—LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—LE RÔLE DU GOUVERNEMENT LOCAL EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION DES AUTOCHTONES AUX QUESTIONS POLITIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, le jeudi 28 avril, comme en fait foi la page 5062 du *hansard*, j'ai soulevé la très importante question de l'administration des Territoires du Nord-Ouest. Je ne reprendrai pas les questions et les réponses échangées ce jour-là. Cependant, il saute aux yeux que la réponse du ministre était incomplète et témoignait de son manque de compréhension concernant les questions que pose l'administration des Territoires du Nord-Ouest.

Peut-être pourrais-je replacer cette question dans son contexte en lisant le télégramme expédié le 30 mars 1977 par le président de l'association Inuit Tapirisat of Canada, M. Michel Amarook, au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand). Le télégramme se lit comme suit:

L'annulation par l'administration locale des cours de formation cette semaine à Baker Lake, est une nouvelle manifestation de la mentalité colonialiste qui anime l'administration des Territoires du Nord-Ouest.

Cet incident met également en lumière toute l'incompétence des bureaucrates de cette administration.

Nous demandons que le commissaire des Territoires du Nord-Ouest rende publics les documents et informations connexes qui définissent le mandat confié à l'administration territoriale concernant la sensibilisation politique des autochtones.

Nous apprécierons également un exposé clair de votre politique concernant les droits des autochtones à l'autodétermination. D'après les événements qui se sont déroulés durant la semaine et en fin de semaine à Yellowknife, on ne peut que conclure que les dirigeants territoriaux sont déterminés à faire obstacle à la politisation des autochtones.

Une déclaration du Conseil d'établissement de Baker Lake laisse entendre que la responsabilité de la sensibilisation politique et de la formation administrative dans le territoire de Nunavut devrait être confiée à Inuit Tapirisat of Canada. Si l'on peut nous fournir l'argent nécessaire, nous assumerions volontiers cette responsabilité.

Nous appuyons sans réserve la déclaration publique du Conseil d'établissement de Baker Lake et de John Amagoalik, directeur des revendications territoriales pour Inuit Tapirisat.

Il s'agit seulement d'un cas parmi bien d'autres et qui se rapporte à l'évolution de l'administration locale des Territoires du Nord-Ouest. Je tiens à signaler qu'il existe un service d'administration locale dans les Territoires du Nord-Ouest. Permettez-moi de vous citer certains objectifs qui figurent dans le guide de l'employé:

Développer une certaine conscience politique et sociale et une certaine compétence administrative au niveau local.